

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 7 - Date : 02.10.2025

chargée de l'examen du Postulat de M. Mountazar JAFFAR : « Décloisonner l'administration et la rapprocher des habitant-e-s»,

Présidence :

M. Thibault SCHALLER (UDC)

Membres présents :

M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Line GOLESTANI (remp. Mme Richard De Paolis (soc.)) ; Françoise Piron (remp. Mme Blanc (PLR)) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts).

Membres excusés :

Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.).

Représentant de la Municipalité :

M. Simon AFFOLTER, secrétaire municipal.

Notes de séances :

Felipe NOGUEIRA

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 02.10.2025 - Début et fin de la séance : 16h30 – 17h04

Monsieur JAFFAR présente son postulat, qui s'inscrit dans une série de plusieurs postulats à propos de l'administration. Le but avancé est de lisser les inégalités, rapprocher les habitants de la ville et de renforcer la cohésion sociale en installant des antennes fixes ou mobiles de divers services de la ville dans certains quartiers, comme cela est déjà pratiqué avec le bibliobus, les postes de police mobiles ou encore les permanences sociales du service de cohésion sociale. Il y aurait d'abord une phase pilote avant d'évaluer le dispositif afin d'étudier l'usage de ces antennes de l'administration. Il s'agit d'amener directement dans les quartiers les prestations disponibles à Chauderon, notamment le service social, et éventuellement la gérance et les logements subventionnés. Conscient que l'on ne se trouve pas dans la même situation qu'en France et que le fédéralisme contribue déjà à une proximité, le postulant affirme toutefois que l'on n'a pas exploré toutes les pistes pour rapprocher les habitants de l'administration et qu'il est possible d'essayer d'aller plus loin.

La discussion s'ouvre, qui voit s'avancer les arguments suivants en faveur du postulat :

- Disposer d'un système qui va à la rencontre des quartiers permets d'aiguiller les gens qui ne savent pas à qui s'adresser ;

Conseil communal de Lausanne

- Il y a des habitants qui se sentent en marge de la ville, pas seulement en termes géographiques mais aussi en termes de connaissances ;
- Il y a une complexité croissante de l'administration ;
- Les horaires pourraient être étendus au-delà de 16h, pour arranger les personnes qui travaillent le jour ;
- La possibilité d'améliorer le lien de confiance entre les habitants et l'administration.

Les points suivants émergent en opposition au texte :

- Le postulat ne répond pas au problème de la complexité de l'administration.
- À quelques exceptions mineures près, tous les Lausannois sont déjà à moins de vingt minutes de l'administration ;
- La variété et la complexité des demandes font qu'il est plus pratique de les traiter avec une administration centralisée.

En réponse aux questions et aux remarques de la commission, M. le Municipal apporte les éclaircissements suivants :

- Avoir une administration proche de la population est un souci permanent de la Municipalité ;
- En comparaison avec d'autres pays et communes, Lausanne a une Municipalité proche de ses citoyens, mais il est toujours possible de s'améliorer ;
- Il est compliqué d'imaginer une administration entièrement décentralisée en raison de la complexité et des coûts que cela engendrerait ;
- Les évolutions de la politique famille vont dans le sens d'avoir une administration proche, efficiente et plus simple pour l'ensemble des habitants.

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

Conclusions de la commission : la prise en considération du postulat est acceptée par **8 oui** contre **1 non** et **0 abstention**.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le

Le rapporteur/la rapportrice :
Thibault SCHALLER